

Sur proposition de M. l'éch. L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'éch. DUBOIS, il est

Résolu: Que ledit rapport soit adopté.

(MM. les éch. Boyd, Blumenthal et Lavergne dissidents.)

20.—Etant lu l'ordre du jour pour prendre en délibération un rapport du Bureau des Commissaires à l'effet de voter \$150 pour acheter des arbres et des arbustes pour le parc Mont-Royal.

Sur proposition de M. l'éch. L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'éch. ST-PIERRE, il est

Résolu: Que ledit rapport soit adopté.

(M. l'éch. Lavergne dissident.)

21.—Les 26ème et 27ème item de l'ordre du jour étant lus,

Sur proposition de M. l'éch. DUBOIS, appuyée par M. l'éch. TURCOT, il est

Résolu: Que lesdits item soient renvoyés à une Commission Spéciale composée de MM. les éch. L. A. Lapointe, N. Lapointe, Bastien, Vandelac, Rochon, Barbeau, Dubois, Houlé, Ménard, Giroux et O'Connell, avec prière de mettre à l'étude les recommandations du Bureau des Commissaires, et de faire rapport au Conseil à sa prochaine assemblée, lesdits item devant conserver leur rang sur l'ordre du jour.

22.—Etant lu l'ordre du jour à l'effet de lire une 1ère, une 2ème et une 3ème fois un projet de règlement modifiant les limites de certains quartiers, ledit projet de règlement est en conséquence lu une 1ère fois.

A ce sujet, soumis et lu un rapport de la Commission Spéciale nommée pour étudier la question du changement des limites de certains quartiers, lequel dit rapport est déposé aux archives.

Sur proposition de M. l'éch. MAYRAND, appuyée par M. l'éch. LAVERGNE, il est

Résolu: Que la Règle 84 soit suspendue et que ledit projet de règlement soit maintenant lu une 2ème et une 3ème fois.

Le Conseil procède alors à l'étude dudit projet de règlement en 2ème lecture, et le titre étant lu, il est amendé en y ajoutant, après le mot "de Lorimier" le mot "Bordeaux", et, ainsi amendé, ledit titre est agréé.

Le préambule étant lu, il est amendé en ajoutant, après le mot "de Lorimier", dans les 1er et 2ème paragraphes, le mot "Bordeaux", et, ainsi amendé, il est agréé.

(M. l'éch. Blumenthal dissident.)

La section 1 étant lue,

Sur proposition de M. l'éch. MAYRAND, appuyée par M. l'éch. LAVERGNE, il est

Résolu: Que la section 1 du règlement, présentement devant le Conseil, soit amendée en en remplaçant le second paragraphe par le paragraphe suivant, savoir:

"Partant d'un point au centre du Chemin de la Côte de la Visitation, à l'intersection du centre de la rue Iberville, et suivant le centre de la rue Iberville jusqu'à l'intersection avec la ligne qui sépare les numéros du Cadastre 207 et 208 du Village incorporé de la Côte de la Visitation; et de là suivant le centre de la rue Iberville jusqu'à la ligne limitative entre l'ancien Village incorporé de la Côte de la Visitation, et la paroisse du Sault-au-Récollet (maintenant limite nord-ouest du quartier Rosemont) et suivant cette dite limite jusqu'à la limite nord-est du numéro du Cadastre 475, paroisse du Sault-au-Récollet; et suivant cette dite limite jusqu'au centre du Chemin de la Côte St-Michel; et suivant la limite du Chemin de ladite Côte St-Michel jusqu'à son intersection avec le centre de l'avenue Papineau; et suivant le centre de l'avenue Papineau jusqu'au centre du Chemin de la Côte de la Visitation; et suivant le centre du Chemin de la Côte de la Visitation jusqu'au point de départ", et, qu'ainsi amendée, ladite section soit agréée.

La section 2 étant lue, elle est agréée.

(M. l'éch. Blumenthal dissident.)

Sur proposition de M. l'éch. MENARD, appuyée par M. l'éch. MAYRAND, il est alors

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. DUBOIS, it was

Resolved: That said report be adopted.

(Aldermen Boyd, Blumenthal and Lavergne, dissenting.)

20.—The order of the day being read to consider a report from the Board of Commissioners to vote \$150 to purchase trees and shrubbs for Mount Royal Park.

On motion of Ald. BOYD, seconded by Ald. St-PIERRE, it was

Resolved: That said report be adopted.

(Alderman Lavergne, dissenting.)

21.—The 26th and 27th orders of the day being read,

On motion of Ald. DUBOIS, seconded by Ald. TURCOT, it was

Resolved: That said items be referred to a Special Committee, with a request to study the recommendations of the Board of Commissioners and report to the Council at its next meeting, said Committee to be composed as follows: Aldermen L. A. Lapointe, N. Lapointe, Bastien, Vandelac, Rochon, Barbeau, Dubois, Houlé, Ménard, Giroux and O'Connell, said items to retain their rank on the order of the day.

22.—The order of the day being read for the 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to alter the limits of certain wards, said by-law was accordingly read a first time.

In this connection, submitted and read a report from the Special Committee appointed in connection with the change of limits of certain wards, which said report was filed of record.

On motion of Ald. MAYRAND, seconded by Ald. LAVERGNE, it was

Resolved: That Rule 84 be suspended and that said by-law be now read a second and third time.

The Council thereupon proceeded to consider said by-law in second reading and,

The title being read, the same was amended by adding thereto, after the word "DeLorimier", the word "Bordeaux", and, so amended, said title was agreed to.

The preamble being read, the same was amended by adding after the word "DeLorimier" in the 1st and 2nd paragraphs, the word "Bordeaux" and, so amended, the same was agreed to.

(Alderman Blumenthal, dissenting.)

Section 1 being read,

On motion of Ald. MAYRAND, seconded by Ald. LAVERGNE, it was

That section 1 of the draft of by-law now before the Council be amended by replacing the 2nd paragraph thereof by the following, viz:

"Starting from a point in the centre of Côte de la Visitation Road, at the intersection of the centre of Iberville street, and following the centre of Iberville street to the intersection with the dividing line between Cad. Nos. 207 and 208 of the incorporated Village of Côte de la Visitation; thence, following the centre of Iberville street to the boundary line between the former incorporated Village of Côte de la Visitation and the Parish of Sault-au-Récollet (being now the North-West limit of Rosemont Ward); and following said limit to the North-East limit of Cadastral No. 475, Parish of the Sault-au-Récollet; and following said limit to the centre of Côte St. Michel Road; and following the limit of the said Côte St. Michel Road to its intersection with the centre of Papineau avenue; and following the centre of Papineau avenue to the centre of the Côte de la Visitation Road, and following the centre of Côte de la Visitation Road to the starting point"; and that, so amended, said section be adopted.

Section 2 being read, the same was agreed to.

(Alderman Blumenthal, dissenting.)

On motion of Ald. MENARD, seconded by Ald. MAYRAND, it was then